



REPUBLIQUE DU BENIN



SYSTEME DES NATIONS UNIES

RAPPORT ANNUEL DE PROGRES 2014 DE L'UNDAF (2014-2018)





REPUBLIQUE DU BENIN



SYSTEME DES NATIONS UNIES

RAPPORT ANNUEL DE PROGRES 2014 DE L'UNDAF (2014-2018)

Janvier 2015

AVANT - PROPOS

L'année 2014 représente la première année de mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014-2018) du Bénin. L'élaboration du présent rapport annuel de ce cadre d'assistance s'inscrit dans la mise en œuvre des principes des Nations Unies qui prônent la transparence, la redevabilité et la responsabilité mutuelle. L'Equipe Pays du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin s'est engagée à travailler aux côtés du Gouvernement pour la redevabilité mutuelle entre partenaires et à la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de la coopération et vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

Grâce à un processus inclusif, associant l'ensemble des parties prenantes, particulièrement les organisations de la société civile et les populations à la base, la Coopération du SNU au Bénin a visé :

- i) l'appropriation des priorités nationales de développement;
- ii) l'orientation des actions vers des résultats concrets ;
- iii) la mise en place de partenariats pour le développement ouverts à tous ; et
- iv) le principe d'équité et de transparence.

Ainsi le rapport rend compte des principaux résultats enregistrés collégialement avec le Gouvernement et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de l'UNDAF au cours de l'année 2014. Il s'agit essentiellement des principales avancées enregistrées au niveau des six axes de coopération entre le Bénin et le SNU. La mise en œuvre de l'UNDAF s'est appuyée sur les résultats de l'évaluation de l'UNDAF du cycle précédent (2009-2013) qui a dégagé des recommandations pour une plus grande appropriation du Gouvernement et une meilleure harmonisation au niveau des agences du SNU.

Le Bénin étant un pays volontaire de la mise en œuvre de la réforme «Unis dans l'action» depuis 2010, l'Equipe pays s'est résolument engagée au cours de l'année 2014 dans la mise en œuvre des « *Standards Operating Procedures (SOP)* » qui constituent un ensemble intégré de lignes directrices claires, simples et cohérentes sur la programmation, le leadership, les opérations, le financement et le renforcement de la visibilité des actions communes de développement au niveau des pays, en conformité avec les mandats, règles et procédures des agences des Nations Unies.

La mise en œuvre des SOP sera renforcée avec l'appui du Gouvernement du Bénin afin de permettre à toute l'Equipe Pays de travailler de manière plus cohérente avec les autres parties prenantes en vue d'accélérer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et d'engager le Bénin dans l'Agenda de développement post-2015.

Rosine SORI COULIBALY
*Coordonnateur Résident des activités opérationnelles
du Système des Nations Unies au Bénin*

Marcel A. DE SOUZA
*Ministre du Développement de l'Analyse
Economique et de la Prospective (MDAEP)*

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	9
I- PRINCIPALES TENDANCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT	11
II- PROGRES VERS LES EFFETS CONVENUS DANS L'UNDAF ET CONTRIBUTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	15 15
II-1 Principaux progrès par axe de coopération	
1- Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale	15
2- Santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles, nutrition, planification familiale, assainissement de base	17 19
3- Education de base	21
4- Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus	23
5- Gouvernance, participation et décentralisation	
6- Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.	26
II-2 Prise en compte des principes clés du SNU au Bénin	28
III - PROGRES RELATIFS A LA REFORME DES NATIONS UNIES	31
IV - RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISES	37
ANNEXE : SUIVI DES INDICATEURS DE PRODUITS PAR EFFET	38

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ATPC	:	Assainissement Total Piloté par les Communautés
CCA	:	Common Country Assessment
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
EDL	:	Entreprise Development Leaders
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FM	:	Farms Managers
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCMEEF	:	Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MDAEP	:	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MEMP	:	Ministère des Enseignement Maternel et Primaire
MEGCCRPNF	:	Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MFASSNHPTA	:	Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age
MISPC	:	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes
MJLDH	:	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
MMEJF	:	Ministère de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
MNT	:	Maladies Non Transmissibles
NOCIBE	:	Nouvelle Cimenterie du Bénin
MS	:	Ministère de la Santé
OCPM	:	Office Central de Protection des Mineurs
ODD	:	Objectifs de Développement Durable

OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	:	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PCRSIS	:	Projet Conjoint de Renforcement du Système d'Informations Statistiques
PCEVG-DH	:	Projet Conjoint pour l'Élimination des Violences basées sur le Genre et la promotion des Droits Humains (PCEVG-DH).
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	:	Plan de Travail Annuel
SCR	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SOP	:	Standard Operating Procedures
SNU	:	Système des Nations Unies
UNDAF	:	United Nations Development Assistance Framework
UNDG	:	Groupe de Développement des Nations Unies
UNFPA	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	:	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
US	:	United States
VBG	:	Violences basées sur le Genre
VIH	:	Virus de l'immunodéficience humaine

RESUME EXECUTIF

L'année 2014 marque la première année de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2014-2018. Adopté en mai 2013, l'UNDAF a été signé conjointement par le Gouvernement du Bénin et 14 agences et institutions du Système des Nations Unies, à savoir, la Banque Mondiale, la FAO, l'OIT, l'OMS, l'ONU-HABITAT, l'ONUDI, l'ONUSIDA, le PAM, le PNUD, l'UNCDF, l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNHCR, l'UNICEF. Ce cadre d'assistance est aligné sur les priorités nationales déclinées dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) 2011-2015. Il est structuré autour de six axes de coopération retenus entre le Gouvernement et le Systèmes des Nations Unies. Il s'agit de

- (i) croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale ;
- (ii) santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles (MNT), nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- (iii) éducation de base ;
- (iv) protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ;
- (v) gouvernance, participation et décentralisation ; et
- (vi) environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

Le présent rapport relate principalement les réalisations du SNU Bénin par rapport à l'UNDAF 2014-2018, constituant les piliers « Programme Unique » et « cadre budgétaire commun » de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'Action » au Bénin. En parallèle à cela, le document présente également brièvement les efforts menés sur le renforcement des autres piliers de la réforme tels que le leader unique, la communication et les opérations communes. Le rapport est réparti en quatre chapitres :

- (I) les principales tendances en matière de développement au Bénin ;
- (II) les progrès vers les Effets convenus dans l'UNDAF et la contribution du SNU ;
- (III) les avancés dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies ; et
- (IV) les enseignements et recommandations pour une mise en œuvre efficace de l'UNDAF.

Durant l'année 2014, sur le plan social, le premier trimestre a été marqué par une grève au sein de l'administration publique qui, n'a pas eu un impact négatif sur le développement économique du pays. Le Bénin a été classé 165ème sur les 187 pays évalués en terme d'indice de développement humain.

Sur le plan économique, le Gouvernement a poursuivi les réformes pour le renforcement de la croissance économique, l'amélioration des climats des affaires et la mobilisation des ressources. Une table ronde sur le financement du développement du Bénin a été organisée par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale, du PNUD et de la BAD et a permis de recueillir une annonce de financement de 12.093 millions de dollars US.

Selon les estimations du Fonds Monétaire International, la croissance économique du pays se serait établie à 5,5% en 2014 contre 5,6% durant l'année 2013, dans un environnement non inflationniste. Cette évolution favorable résulte, entre autres, l'augmentation de la production agricole, la bonne tenue des activités en BTP, le démarrage de production de ciment et l'accroissement du trafic au Port de Cotonou.

Concernant les progrès vers les Effets convenus dans l'UNDAF, la moyenne du taux d'exécution financière du SNU a atteint 85% par rapport à ce qui a été prévu. Ainsi, la dépense totale du SNU pour la mise en œuvre de l'UNDAF durant l'année 2014 a été de 25.9 millions de dollars US.

Pour l'Effet 1 axé sur « la croissance, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'égalité du genre et la protection sociale », ce taux a été de 19% comme les données de la Banque Mondiale n'ont pas été prises en compte. Entre autres, les activités menées ont permis de renforcer les capacités des jeunes et des femmes en entrepreneuriat. Le taux d'exécution a atteint 236% par rapport à l'Effet 2 axé sur la « santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles, nutrition, planification familiale et assainissement de base », notamment grâce à l'organisation de quatre campagnes de vaccinations de masse, la réhabilitation de la chaîne de froid et la réponse à la survenance de la maladie à virus Ebola. Dans le domaine de l'éducation de base, lié à l'Effet 3, le taux d'exécution a été de 94,70%. La politique sur l'alimentation scolaire a pu être révisée et adoptée en conseil des Ministres. Les activités menées ont bénéficié aux groupes marginalisés tels que les enfants sous scolarisés, hors de l'école et handicapés. Le taux d'exécution par rapport à l'Effet 4 axé sur la « protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus » a été de 48,51%. Les résultats obtenus concernent principalement la signature d'une Charte contre l'exploitation économique des enfants, le renforcement des capacités sur les normes et standards de protection et les Droits de l'Enfant, l'implication des autorités locales dans la protection des femmes et des filles ainsi que la scolarisation de ces dernières, la validation et la mise en place du comité de mise en œuvre des procédures opérationnelles standards de prévention et de prise en charge des violences basées sur le genre (VBG). Le taux d'exécution par rapport à l'Effet 5 relatif à la gouvernance, la participation et la décentralisation a été seulement de 24%. Les activités visant l'appui à l'Assemblée Nationale a été exécutées à 4% seulement tandis que celles sur le renforcement des capacités pour la conduite des processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques à 107%. Concernant l'Effet 6 axé sur « l'environnement, la gestion des crises et catastrophes et les changements climatiques », le taux d'exécution a atteint 87%. Les résultats obtenus ont porté sur la gestion durable des ressources naturelles, le reboisement, le renforcement des capacités de résilience face aux changements climatiques.

Le SNU Bénin poursuit avec le Gouvernement les efforts entrepris depuis janvier 2010 dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action autour des cinq piliers. Le Programme commun est constitué par l'UNDAF dont le cadre institutionnel de mise en place est co-présidé par le Gouvernement et le SNU. Le cadre budgétaire commun fait partie intégrante de l'UNDAF et relate les ressources totales nécessaires pour sa mise en œuvre s'élevant à 271,88 millions de dollars US, celles disponibles à 54,09 millions de dollars US et celles à mobiliser à 191,91 millions de dollars US pour le cycle 2014-2018. En termes de communication commune, le groupe Info-Com (Information Communication), réunissant les responsables en communication des agences résidentes et veille à la mise en œuvre de la stratégie de communication du SNU en vue d'une meilleure visibilité. En tant que leader unique, le Coordonnateur Résident mène l'initiative « Unis dans l'action » de manière participative et collégiale. Sous son leadership, l'Equipe Pays s'est réunie régulièrement et a tenu une retraite annuelle ayant permis d'évaluer les actions menées au cours de l'année 2014 ; de dégager les grands axes du plan de travail pour la mise en œuvre de l'UNDAF pour 2015 ; d'examiner les mécanismes de gouvernance tels que prévu au niveau de l'UNDAF et les propositions d'ajustement ; et de partager avec l'Equipe Pays les grandes orientations des standard opérations procédures pour la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action ». En termes d'opération commune, l'Equipe Pays s'est engagée à la mise en œuvre du Business Operation Strategy (BOS) dont la mise en place a commencé en 2014 et se poursuivra en 2015.

Plusieurs recommandations ont été tirées des travaux des groupes d'Effets pour la mise en œuvre efficace de l'UNDAF. Elles concernent principalement le suivi et l'évaluation, la dynamisation des différents groupes de travail, l'appropriation nationale, la mise en place de programmes conjoints et la mobilisation des ressources.

INTRODUCTION

1. Le Gouvernement du Bénin a adopté le 30 mai 2013, le plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) pour la période 2014-2018. Il a été signé par le Gouvernement du Bénin et quatorze (14) agences résidentes et non résidentes du SNU œuvrant au Bénin. Cette stratégie constitue la réponse du Système des Nations Unies aux défis de développement identifiés lors de l'analyse Bilan Commun de Pays (CCA) qui a révélé les principaux déficits des capacités des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligation à relever les défis de développement. Ces déficits portent essentiellement sur l'amélioration de la mise en œuvre des réformes politico-administratives, économiques et sociales, l'existence de ressources humaines et matérielles adéquates pour offrir les services de qualité et la levée des goulots d'étranglement pour faciliter l'utilisation des services par les populations, notamment les plus vulnérables.

2. L'UNDAF est aligné sur les priorités nationales déclinées dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015), le document de référence du Gouvernement en matière de développement économique et social. La SCRP est bâtie à partir de la vision de développement à long terme du Bénin dénommée « Etudes Prospectives - Bénin ALAFIA 2025 » qui prévoit pour le Bénin, à l'horizon 2025 : « Un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix,

à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

3. L'UNDAF (2014-2018) est structuré autour des six axes de coopération retenus entre le Gouvernement du Bénin et le Système des Nations Unies (SNU). Il s'agit notamment de :

- i) Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale ;
- ii) Santé y compris VIH/Sida, Maladies non transmissibles (MNT), nutrition, planification familiale, assainissement de base ;
- iii) Education de base ;
- iv) Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus ;
- v) Gouvernance, participation et décentralisation ; et
- vi) Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques.

4. Chaque axe de coopération est décliné entre des effets attendus à l'horizon 2018. La mise en œuvre de l'UNDAF repose sur un mécanisme de suivi et d'évaluation qui a prévu l'organisation chaque année des revues des différents effets et une revue globale de l'UNDAF.

5. La revue des effets au titre de l'année 2014 s'est déroulée le 19 novembre 2014 sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP), elle a permis d'analyser avec toutes les parties prenantes, les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs des différents effets et produits de l'UNDAF et de dégager des recommandations pour la mise en œuvre de l'UNDAF pour l'année 2015.

6. La revue annuelle de l'UNDAF s'est tenue le 9 décembre 2014 sous la présidence du MDAEP et de du Coordonnateur Résident du SNU au Bénin. Elle a réuni toutes les parties prenantes au processus de développement, à savoir Gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers, société civile et secteur privé. Elle a permis au SNU, de partager avec ces acteurs les avancées enregistrées et les actions phares menées par le Gouvernement avec l'appui du SNU et de dégager le plan d'action biennal 2015-2016 suivant les nouvelles directives SOP¹ (Standards Operating Procedures) des Nations Unies. Elle a été un exercice de transparence, de Redevabilité

et de Responsabilité Mutuelle (RRM) entre le Gouvernement, le SNU et les autres acteurs du processus de développement au Bénin.

7. Le présent rapport de progrès de la mise en œuvre de l'UNDAF au cours de l'année 2014, retrace l'ensemble des principaux résultats enregistrés et les ressources engagées, afin de donner au Gouvernement une image transparente de l'appui technique et financier du Système des Nations Unies au Bénin. Il est élaboré de manière participative avec l'implication de toutes les parties prenantes : structures gouvernementales, agences des Nations Unies. Il est structuré autour de quatre sessions :

- i) les principales tendances en matière de développement au Bénin ;
- ii) les progrès vers les effets convenus dans l'UNDAF et la contribution du SNU ;
- iii) les avancées dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies ; et
- v) les enseignements et recommandations pour une mise en œuvre efficace de l'UNDAF.

¹Les SOPs sont issus des leçons apprises de la phase pilote de la mise en œuvre de l'approche "Unis dans l'Action" et des questions importantes ressorties lors de l'évaluation indépendante de la réforme en 2012. Les SOP sont un ensemble intégré de lignes directrices pour mettre en œuvre les cinq piliers.



PRINCIPALES TENDANCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

8. L'année 2014, représentant la première année de mise en œuvre de l'UNDAF (2014 -2018), a été marquée sur le plan social par une grève dans l'Administration publique. Cette grève, qui a démarré en janvier 2014, s'est poursuivie jusqu'à mi-avril 2014. Elle s'est matérialisée par trois jours de cessation d'activités, dans la plupart des administrations, sur les cinq jours ouvrés que compte la semaine. Elle a entraîné un ralentissement de l'activité au niveau des écoles, des collèges et lycées, des universités, des

hôpitaux, de l'administration centrale des finances et de la justice. En conséquence, les effets immédiats de la grève se font ressentir sur la qualité des services publics et donc sur les services non marchands. Cependant, les effets à court terme sur l'économie nationale se sont révélés faibles, car les régies financières n'avaient pas observé les mouvements de grève. **D'une manière générale, l'effet de la grève de l'Administration publique durant le premier trimestre 2014 reste faible sur la croissance économique.**

9. Le premier trimestre 2014 a connu une aggravation du délestage électrique induite par la baisse de l'offre d'énergie. Cette crise énergétique pourrait affecter la dynamique économique par plusieurs canaux, notamment :

- (i) la hausse de la production propre de la SBEE avec pour conséquence une baisse de ses marges bénéficiaires ;
- (ii) la hausse des coûts de production des entreprises en raison d'une utilisation plus accrue des groupes électrogènes ;
- iii) l'embellie du commerce de vente des groupes électrogènes.

10. L'année 2014 a été celle de la survenance de la maladie à virus Ebola dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, précisément en Guinée, au Libéria, et en Sierra-Leone. Aucun cas de la maladie à virus Ebola n'a été détecté au Bénin. Cependant, une autre épidémie de fièvre hémorragique « Lassa », a sévi dans le Nord-ouest du Bénin. Cette fièvre causée par l'arenavirus Lassa, est très proche d'Ebola. Tous les acteurs se sont mobilisés pour la gestion de cette situation humanitaire. Le Bureau du Coordonnateur Résident du SNU a réactivé le groupe humanitaire qui regroupe toutes les parties prenantes (Gouvernement, donateurs et société civile) opérant sur les questions de gestion de crises et catastrophes et humanitaires au Bénin. Actuellement, l'épidémie est maîtrisée. Avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et de l'US-AFRICOM², le Gouvernement a élaboré un plan de riposte à un éventuel développement de l'épidémie de maladie à virus Ebola. Le Coordonnateur Résident du SNU a sollicité à cet effet, et sur de-

mande du Gouvernement, l'appui de CADRI (Capacity for Disaster Reduction Initiative) pour procéder à une évaluation des capacités nationales à réduire les risques de catastrophe, et proposer des recommandations et actions pour la maîtrise de risques et catastrophes au Bénin.

11. Nonobstant ces tendances négatives qui pourraient affecter la mise en œuvre des politiques de développement, l'année 2014 a été une année de poursuite de réformes pour le renforcement de la croissance économique, l'amélioration du climat des affaires au Bénin et la mobilisation des ressources.

12. En effet, le Gouvernement du Bénin a organisé avec l'appui de la Banque Mondiale, du PNUD et de la BAD, la Table ronde sur le financement du développement à Paris les 15, 16 et 17 juin 2014. Elle a été une occasion pour le Gouvernement de partager avec les partenaires institutionnels et privés la vision de développement du Gouvernement et de mobiliser les financements publics et privés nécessaires à la réalisation du programme d'investissements structurants du Bénin.

13. Elle a permis au Gouvernement de recueillir des annonces de financement à hauteur de 12.093 millions de dollars USD, dont une contribution du SNU de 468 millions de dollars USD. La mobilisation des ressources annoncées permettra au Gouvernement, de créer une nouvelle dynamique de croissance en vue d'accélérer l'atteinte des objectifs de la SCR (2011-2015) qui requiert une croissance économique forte, soutenable, solidaire,

² US Africom est le commandement des USA pour l'Afrique créé par le Département de la Défense des États-Unis en 2007 et entré en fonction en 2008. Il coordonne toutes les activités militaires et sécuritaires des États-Unis sur le continent africain

créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement et qui devra placer le pays sur un sentier favorable, dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) après 2015.

14. De plus le Gouvernement a engagé plusieurs réformes qui ont permis d'améliorer le rang du pays dans le dernier classement du « Doing business ». En effet, le pays a gagné 16 places comparativement à sa position dans le classement 2014. De la 167^{ème} place en 2013 avec 46,6 points, le Bénin est monté dans le rapport 2015 à la 151^{ème} place avec 51,10 points. Le pays a connu une progression au niveau de plusieurs sous-indicateurs entrant dans le classement du « Doing business ». Il s'agit notamment de la « création d'entreprise », « l'octroi de permis de construire », « le raccordement à l'électricité », « la protection des investisseurs minoritaires », « le commerce transfrontalier » et « l'exécution de contrat ». Le Bénin a par contre perdu des points concernant « le transfert de propriété », « l'obtention de prêt », « le paiement des taxes et impôts », « le règlement de l'insolvabilité ». Ainsi, le Bénin fait partie des « 10 meilleurs pays réformateurs » ayant mis en œuvre « un total de 40 réformes facilitant la pratique des affaires ».

15. Au cours de l'année 2014, l'Indice de développement humain (IDH) du Bénin s'est établi à 0.476 contre 0.436 en 2013. Le Bénin est classé au 165^{ème} sur les 187 pays évalués. De 1980 à 2013, l'IDH du Bénin est passé de 0.287 à 0,476, soit une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,54 %. Les

facteurs qui justifient cette performance sont notamment l'espérance de vie à la naissance, qui est passée de 47,3 ans en 1980 à 59,3 ans en 2013 et la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 2,6 ans.

16. Dans le cadre de l'accélération de la marche du Bénin pour l'atteinte des OMD, le Gouvernement du Bénin a élaboré avec l'appui du Système des Nations Unies, des instruments visant l'accélération des OMD. Il s'agit notamment des Cadres d'Accélération des OMD (CAO) et d'un plan d'actions 1000 jours pour la réalisation des OMD couvrant la période 2014-2015.

17. S'agissant du CAO, l'équipe pays a coordonné la présentation du rapport sur la mise en œuvre du cadre d'accélération de l'OMD 7C sur l'Eau et assainissement du SNU au Bénin avec la Banque Mondiale au Chief Executive Board (CEB) meeting en mai 2014. Cet exercice a permis de renforcer la programmation d'actions communes par les agences pour accélérer l'atteinte des objectifs relatifs à l'Eau et assainissement d'ici fin 2015.

18. Pour ce qui est de la mise en œuvre du plan d'actions 1000 jours pour la réalisation des OMD, le Gouvernement a mis en place avec l'appui du SNU une plateforme pour le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions. L'objectif de la plateforme est de sécuriser et d'assurer l'investissement essentiel pour l'atteinte des OMD. Pour ce faire la plateforme de suivi est intégrée au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) afin d'assurer un suivi budgétaire

³ Le classement Doing Business, est basé sur l'indice de facilité de faire des affaires qui un indicateur crée par la Banque Mondiale en 2003. Il mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 189 économies, depuis 2014, et dans certaines villes au niveau infranational et régional. L'indice classe les économies de 1 à 189, la première place étant la meilleure. Un classement élevé signifie que l'environnement réglementaire du pays est favorable aux activités commerciales.

pour une mise en œuvre effective de ces dépenses qui sont essentielles pour renforcer l'atteinte des OMD. Aussi, la réalisation effective de ces investissements dans les secteurs de la santé; de l'éducation primaire, de la microfinance, et de l'emploi constitue t-elle une mesure essentielle pour le décaissement de l'appui budgétaire du Fonds Monétaire International de l'Union Européenne au Bénin.

19. Au total, les dernières évaluations font apparaître que le Bénin pourrait atteindre au moins 5 cibles d'OMD si les actions engagées se poursuivent. Il s'agit de la cible 1c de l'OMD1 « Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim», la cible 2C de l'OMD 2« D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires », la cible 3A de l'OMD3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », la cible 4A de l'OMD 4 « Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans » et la cible 7C de l'OMD7 « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »

20. Au total, la croissance économique au cours de l'année 2014 devrait s'établir à 5,5% contre 5,6% en 2013, selon

les estimations du FMI dans un contexte non inflationniste (taux d'inflation inférieur à 3%). Ce résultat a permis au Bénin de combler l'écart de croissance du PIB par habitant par rapport à la moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, écart qui a été en moyenne d'environ 2 points de pourcentage entre 2005 et 2011.

21. Cette évolution de la situation économique résulterait :

- (i) de l'augmentation de la production agricole, en particulier la production de coton qui devrait atteindre 350.000 tonnes en 2014 ;
- (ii) de la bonne tenue des activités dans le secteur des BTP en relation avec les grands travaux routiers en cours et les investissements privés dans l'hôtellerie et l'immobilier ;
- (iii) du démarrage de la production de ciment par la Nouvelle Cimenterie du Bénin (NOCIBE) en 2013 et qui a une capacité de production d'environ 1.300.000 tonnes de ciment ;
- (iv) de l'accroissement du trafic au Port de Cotonou et du commerce extérieur en lien avec l'amélioration de la fluidité du trafic à l'intérieur du Port, le renforcement de la sécurité dans l'enceinte portuaire et la réduction des délais de traitement des conteneurs.



PROGRES VERS LES EFFETS CONVENUS DANS L'UNDAF ET CONTRIBUTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

II-1 Principaux progrès par axe de coopération

1- Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire, égalité du genre et protection sociale

populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire ». Cet effet est décliné en 4 produits :

22. L'effet attendu au niveau de cet axe de coopération est : « D'ici à fin 2018, les

Tableau 1 : Les produits de l'effet 1

Effet 1 : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périur- baines, notamment les jeunes et les femmes dans les com- munes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire.	Produit 1 : Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto-emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petite et moyenne entreprises en milieu rural et périurbain.
	Produit 2 : Le Gouvernement, les collectivités locales et les OSC ont des capacités accrues pour mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement de la micro-entreprise et PME/PMI et à la création d'emplois décents
	Produit 3 : Les institutions nationales et locales, les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues pour améliorer la production agricole, pastorale et halieutique.
	Produit 4 : Les populations pauvres, notamment les groupes vulnérables disposent de capacités accrues (filets de protection sociale, transfert des revenus, techniques et technologies appropriés) pour assurer leur sécurité alimentaire et accéder au marché.

Source : UNDAF (2014-2018)

23. Au niveau du Produit 1, les principaux résultats enregistrés au cours de l'année 2014 ont porté sur :

- i) la poursuite de la mise en place des *Business Promotion Center (BPC)*⁴ pour la promotion de l'entrepreneuriat au niveau local ;
- ii) la mise en place des centres de promotion de l'entrepreneuriat agricole de type *songhai* pour booster l'emploi des jeunes.

24. Ces actions ont permis de porter le nombre de jeunes de 15-24 ans formés à l'entrepreneuriat agricole à 1406 et celui des femmes à 161 pour un objectif attendu de 5000 pour les jeunes et 300 pour les femmes à l'horizon 2018. Aussi, environ 121 jeunes de 15-24 ans et 15 femmes ont-ils reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises pour des objectifs respectifs de 4000 et 300 à l'horizon 2018. Par ailleurs, il a été procédé à la relance des activités productives des ménages affectés par les inondations dans les communes de Karimama et de Malanville.

25. Au niveau du Produit 2, une masse critique de petites entreprises a été formée. Il s'agit des « *Entreprise Développement leaders* » (EDL) des *Farms Manager (FM)* et jeunes primo entrepreneurs. Par ailleurs, un appui a été apporté pour le développement économique local, l'intercommunalité et pour le renforcement des capacités d'autofinancement des 7 communes partenaires sur les 77 dont dispose le Bénin.

26. En ce qui concerne la mise en œuvre du Produit 3, il a été procédé :

- i) à la relecture de la politique semencière au Bénin afin d'obtenir un Document de politique conforme aux exigences actuelles de la réglementation semencière harmonisée au renforcement des capacités ;
- ii) au transfert de ressources aux communes en vue de la réalisation d'ouvrages et d'activités en lien avec la sécurité alimentaire.

27. Pour ce qui est du Produit 4, les principaux résultats enregistrés au cours de l'année 2014 portent sur :

- i) la finalisation, l'adoption et la dissémination de la politique holistique de politique sociale,
- ii) la formation des CPS en mécanisme de ciblage des indigents. Il convient de relever que le socle de protection sociale au Bénin est mis en place, les actions sont en cours pour son opérationnalisation.

28. En somme, près de 3,047 millions de dollars US ont été engagés pour la réalisation de l'Effet 1 au cours de l'année 2014 pour une prévision de ressources de 16,23 millions de dollars US soit un taux de réalisation de 19%. Cette faible exécution enregistrée est due à la non prise en compte des données de la Banque Mondiale dans ce rapport de progrès.

⁴ Les « *Business Promotion Center* » sont de véritables centres d'assistance et de services au profit des primo-créateurs d'entreprises et de jeunes entreprises

Tableau 2 : Taux de réalisation financière de l'Effet 1, en dollars US

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXÉCUTION
Produit 1. 1	50 000 000	7 500 000	661 552,13	9%
Produit 1. 2	16 000 000	2 400 000	1 053 992	44%
Produit 1. 3.	13 000 000	1 950 000	80 000	4%
Produit 1.4.	29 200 000	4 380 000	1 251 015	29%
Total Effet 1	108 200 000	16 230 000	3 046 559	19%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'effets.

2 . Santé y compris VIH/SIDA, maladies non transmissibles, nutrition, planification familiale, assainissement de base

29. Au niveau de l'axe de coopération relatif à la santé , il est attendu : « D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents (es), les femmes en âge de procréer et les ménages bénéficient de façon équitable d'interventions à haut impact de qualité en

santé y compris le VIH/SIDA, les Maladies non Transmissibles (MnT), la nutrition, la Planification Familiale, l'assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables à la santé. » . Trois produits ont été retenus pour opérationnaliser cet Effet.

Tableau 3 : Les Produits de l'Effet 2

<p>Effet 2 : D'ici à fin 2018, les enfants de moins de 5 ans, les adolescents(es), les femmes en âge de procréer et les ménages bénéficient de façon équitable d'interventions à haut impact de qualité en santé y compris le VIH/SIDA, les Maladies non Transmissibles (MnT), la nutrition, la Planification Familiale, l'assainissement de base et les communautés adoptent des pratiques favorables à la santé.</p>	<p>Produit 2.1: Les institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, des zones sanitaires et des collectivités locales (communes) ont des capacités accrues pour la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des paquets d'intervention à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base.</p>
	<p>Produit 2.2 : Les Zones Sanitaires et les communes retenues ont des capacités accrues pour offrir des paquets d'interventions à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base.</p>
	<p>Produit 2.3 Les communautés des communes d'intervention ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé, à la nutrition, à l'hygiène et l'assainissement de base, la Planification Familiale, la SRAJ, et à la prévention du VIH/SIDA et des MNT.</p>

Source : UNDAF (2014-2018)

⁵ Il convient de relever que les données de la Banque Mondiale qui a une grande contribution n'ont pas été comptabilisées au niveau de la réalisation de cet Effet.

30. Les principaux résultats enregistrés au niveau du Produit 1 relatif « au renforcement des capacités des institutions et les acteurs des niveaux national et départemental, des zones sanitaires et des collectivités locales (communes) dans la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre des paquets d'intervention à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ, VIH/SIDA, MNT et assainissement de base », ont concerné :

- i) l'élaboration d'un document de politique sur le financement de la santé au Bénin en vue d'une Couverture Universelle ;
- ii) l'appui à la mise en œuvre du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;
- iii) la mise en œuvre du monitoring décentralisé pour l'identification et le suivi de la levée des goulots d'étranglement qui limitent l'offre et la demande des services de santé maternelle, néonatale et infantile au niveau des 34 zones sanitaires du pays ;
- iv) l'appui à l'organisation de supervision intégré pour la formation continue du personnel de santé au niveau des zones sanitaires ;
- v) l'appui technique à l'élaboration du Plan de contingence de la lutte contre la fièvre hémorragique à virus Ebola ; et
- vi) la réalisation de l'enquête nutritionnelle *smart* dans le département de l'Alibori qui a révélé un seuil d'alerte pour la malnutrition aigue. Un plan de réponse a été élaboré à cet effet.

31. Pour ce qui est du Produit 2, portant sur « le renforcement des capacités des Zones sanitaires et des communes retenues pour offrir des paquets d'interventions à haut impact de qualité en santé, nutrition, planification familiale, SRAJ,

VIH/SIDA, MNT et assainissement de base », les actions menées ont permis :

- i) la révision du document de normes et procédures pour la prévention de la transmission mère- enfant du VIH au Bénin ;
- ii) le renforcement de l'offre intégrée du PIHI dans 50 formations sanitaires des secteurs public et privé de 3 zones sanitaires de l'Alibori ;
- iii) la révision du Protocole National de Prise en Charge de la Malnutrition Aigüe ;
- iv) l'élaboration du plan national de lutte contre le VIH/Sida après 2015 ;
- v) la mise en œuvre de l'Approche de Financement basé sur la performance dans plusieurs communes (Djdja-Abomey-Agbangnizoun, Zogbodomey, Bohicon Zakpota, Kouandé, Kérou, Péhunco) ;
- vi) la mise à disposition de 30 motos, trois véhicules et 20 équipements chaînes de froid pour la vaccination ; et
- vi) l'organisation de 4 passages de journées nationales de vaccination contre la polio sur toute l'étendue du territoire national.

32. En ce qui concerne le Produit 3, il est attendu que les communautés des communes d'intervention ont des capacités accrues pour l'adoption des comportements favorables à la santé, à la nutrition, à l'hygiène et l'assainissement de base, la Planification Familiale, la SRAJ, et à la prévention du VIH/SIDA et des MNT. Les principales actions menées, à cet effet, avec l'appui du SNU ont concerné :

- i) l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux enfants, aux femmes et aux jeunes ;

- ii) l'élaboration du plan national multi-sectoriel annuel d'actions de prévention et de lutte contre les MNT et qui soit en conformité avec les résultats attendus au niveau mondial ;
- iii) l'élaboration d'un plan national intégré dans de communication dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile et son opérationnalisation au niveau de la zone sanitaire de Malanville - Karimama ; et
- iv) la mise en oeuvre de l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) avec la certification de 683 localités dans les départements du Zou ayant mis fin à la défécation à l'air libre.

lions de dollars US dépensées sur une prévision de 5 millions de dollars US. Cette situation est essentiellement due à :

- i) l'organisation des campagnes de vaccinations de masse (poliomyélite, rougeole) liés à la situation épidémiologique du pays, ainsi quatre campagnes de vaccination ont été organisées au cours de l'année 2014 contre une prévision initiale de deux campagnes ;
- ii) à la réhabilitation de la chaîne de froid au niveau central qui a fait l'objet de négociation avec GAVI pour l'affectation des ressources à cette activité en 2014 ;
- iii) la survenance de l'épidémie Ebola dans certains pays de la sous région, appelant à des actions de prévention de la maladie.

33. Le niveau de réalisation financière de l'effet 2 est de 236% soit environ 11,8 mil-

Tableau 4 : Taux de réalisation financière de l'effet 2, en dollars US

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXECUTION
Produit 1	4 526 977	679 046,55	1 515 615,24	223%
Produit 2	22 444 191	3 366 628,65	8 831 399	262%
Produit 3	6 317 815	947 672,25	1 453 016	153%
Total effet 2	33 288 983	4 993 347,45	11 800 030,2	236%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'effets.

3- Education de base

34. L'éducation constitue un Droit Humain fondamental : chaque enfant y a droit. Elle est indispensable au développement inclusif. Ainsi, le SNU et le Gouvernement ont fait de l'éducation de base un axe prioritaire de la coopération. Il est attendu au terme de

la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, que les filles et les garçons de 3 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous-scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité. Deux produits ont été identifiés pour opérationnaliser cet effet.

Tableau 5 : Les Produits de l'Effet 3

<p>Effet 3 : D'ici à fin 2018, les filles et les garçons de 3 à 17 ans, notamment ceux des groupes sous- scolarisés, ont un accès accru et achèvent une éducation de base de qualité.</p>	<p>Produit 3.1: Les acteurs du système éducatif aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, ont des capacités accrues pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur de l'éducation.</p>
	<p>Produit 3.2. Le Gouvernement aux niveaux central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des filles et des garçons notamment des groupes marginalisés.</p>

Source : UNDAF (2014-2018)

35. L'objectif visé à travers le Produit 1 de l'Effet 3 vise le renforcement des capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique éducative. Le principal résultat obtenu en 2014 est la révision de la politique de l'alimentation scolaire et son adoption en Conseil des Ministres.

36. En ce qui concerne le Produit 2 portant sur « le renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées de l'éducation pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des filles et des garçons, notamment des groupes marginalisés », les principaux résultats enregistrés au cours de l'année 2014 portent sur :

- i) le plaidoyer pour le recrutement sur poste d'enseignants qualifiés en quantité suffisante avec un accent sur leur maintien au poste ;
- ii) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour l'inscription, le maintien des groupes cibles sous scolarisés, y compris les enfants handicapés.
- iii) l'opérationnalisation de plusieurs

voyages en vue de l'amélioration de l'alimentation en milieu scolaire ;

- iv) la formation de mille acteurs dans la gestion des cantines scolaires ; et
- v) l'élaboration d'un recueil de mets à l'intention des écoles avec la participation des communautés à la base.

37. Par ailleurs, le Programme de Cours Accéléré (PCA), encore appelé « Ecole de la deuxième chance », a été poursuivi au cours de l'année 2014. Il a permis d'offrir une alternative à 4 000 adolescents dont 2 400 filles déscolarisées ou non scolarisées. Ce programme leur donne en trois ans, les compétences de lecture, écriture et calcul que l'école primaire leur aurait donné en six ans, ainsi que des compétences de vie courante.

38. Au niveau de la réalisation financière, près de 94% des ressources planifiées pour l'année 2014 ont été engagées au niveau du secteur de l'éducation de base, soit environ 2,01 millions de dollars US sur une prévision de 2,132 millions de dollars US.

Tableau 6 : Taux de réalisation de l'effet 3, en dollars US

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXECUTION
Produit 3.1.	4 870 000	811 500	363 693	44,82%
Produit 3.2	34 671 268	1 321 200	1 656 059	125,35%
TOTAL	39 541 268	2 132 700	2 019 752	94,70%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'Effets.

4- Protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus

39. La protection contre la vulnérabilité sociale, les violences et les abus, constitue un axe important de la coopération du SNU avec le Bénin. L'objectif commun du Gouvernement et du SNU à travers cet axe est « D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à

risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains ». Pour ce faire, trois produits seront opérationnalisés (Tableau n° 7) .

Tableau 7 : Les Produits de l'Effet 4

<p>Effet 4 : D'ici à fin 2018, les enfants, les adolescent(e)s et les femmes, notamment les plus vulnérables, évitent les comportements à risque, ont un accès et utilisent davantage les services de protection contre les abus, les violences et l'exploitation, et les communautés adoptent des pratiques sociales conformes aux droits humains.</p>	<p>Produit 4.1 : Les acteurs du système de protection aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, ont des capacités accrues pour l'identification des problèmes de protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme, la planification, la coordination, la mise en œuvre équitable, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales.</p>
	<p>Produit 4.2 : Les acteurs du système de protection aux niveaux central, déconcentré et dans les communes d'intervention sont plus aptes à offrir les services de prise en charge des victimes de violence et d'abus, de protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits.</p>
	<p>Produit. 4.3 : Les populations des communes d'intervention, particulièrement les adolescents, les jeunes filles et les femmes, sont plus aptes à éviter les comportements à risque, à utiliser les services de protection, de justice, d'Etat Civil et à prévenir les abus, les violences et l'exploitation.</p>

Source : UNDAF (2014-2018)

40. Les actions mises en œuvre pour l'atteinte du Produit 1 de l'Effet 4 ont porté sur l'amélioration du cadre légal et institutionnel relatif à la protection de l'enfant, de la jeune fille et de la femme. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté avec l'appui du SNU, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), franchissant ainsi une étape essentielle dans la réponse nationale apportée à la protection des enfants au Bénin. La PNPE définit des axes principaux de prévention et de réponse aux différentes formes de violence et d'exploitation qui touchent les enfants. Elle propose un ensemble cohérent de stratégies, actions et services adaptés à tous les enfants, surtout les plus vulnérables. Son plan d'action permettra de coordonner de façon efficace les interventions des différents acteurs.

41. En outre, pour œuvrer à l'élimination du travail des enfants, une Charte des Usagers des Marchés contre l'Exploitation Economique des Enfants et un Protocole d'Accord entre le Gouvernement et les usagers des marchés ont été signés et un plan d'action adopté. Des mesures de prévention, de suivi et de répression sont planifiées pour être menées au cœur des marchés.

42. Au niveau du Produit 2, portant sur « le renforcement des capacités des acteurs du système de protection à offrir les services de prise en charge des victimes de violence et d'abus, de protection de qualité et à mettre en œuvre les lois et politiques existantes en matière de protection des droits », il a été procédé à :

- i) la formation de 80 acteurs clé et

350 assistants sociaux des Centres de Promotion Sociale (CPS) sur les normes et standards de protection ;

- ii) l'implication de 8 communes dans la protection des femmes et des filles contre les violences et les abus ;
- iii) la formation au niveau des CPS de 182 acteurs des structures décentralisées et déconcentrées sur les Droit de l'Enfant et de 212 relais communautaires sur le monitoring de l'enregistrement des naissances dans six communes ; et
- iv) l'implication des chefs religieux et traditionnels dans la scolarisation des filles internées dans les couvents.

43. Par ailleurs, le SNU et le Gouvernement ont élaboré et signé un projet conjoint sur l'Elimination des violences basée sur le genre et la promotion des Droits humains.

44. En qui concerne le Produit 3 de l'Effet 4, qui vise le renforcement des capacités et de mécanismes de participation des populations à la promotion de l'enregistrement de naissance et à la lutte contre les abus, l'exploitation et les violences faites aux enfants, aux filles et aux femmes. Le principal résultat enregistré au cours de l'année 2014 porte sur la validation des Procédures Opérationnelles Standards (POS)⁶ de prévention et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la mise en place du comité de mise en œuvre des POS sur les VBG.

⁶ Ces Procédures opérationnelles standards (POS) décrivent les procédures, rôles et responsabilités précis de chaque acteur impliqué dans la prévention et la réponse aux VBG. Les POS sont le reflet d'une approche du problème fondée sur les droits et la communauté. Elles sont destinées à être utilisées conjointement avec des principes directeurs établis tels que la confidentialité, la non-discrimination, le respect et la sécurité

45. Sur une planification financière de 2,707 millions de dollars US, un montant de 1,293 millions de dollars US ont été engagés

en 2014, soit un taux de réalisation financière de 48,51%.

Tableau 8 : Réalisation financière de l'Effet 4 (en dollars US)

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXECUTION
Produit 4.1.	7300000	1095000	758461	69,27%
Produit 4.2	8500000	1275000	305000	23,92%
Produit 4.3	2250000	337500	250000	74,07%
Total	18050000	2707500	1313461	48,51%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'Effets.

5- Gouvernance, participation et décentralisation

46. La qualité de la gouvernance et le renforcement de la décentralisation sont indispensables pour la consolidation de la croissance économique et le développement durable. Le SNU et le Gouvernement ont érigé à juste titre la gouvernance, la participation et la décentralisation, en un axe prioritaire de la coopération pour la période (2014-2018).

Ainsi, l'effet attendu de la mise en œuvre de cet axe de coopération est : « D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable ». Cinq produits sont retenus pour opérationnaliser l'effet attendu de la mise en œuvre de cet axe de coopération.

Tableau 9 : les Produits de l'Effet 5

<p>Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appli- quent davantage les bonnes pratiques et prin- cipes de gouver- nance inclusive, transparente et redevable</p>	<p>Produit 5.1 : Le Gouvernement et les communes d'intervention ont des capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement.</p>
	<p>Produit 5.2 : Les acteurs aux niveaux national et local ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement.</p>
	<p>Produit 5.3 : L'Assemblée Nationale et les autres institutions de l'Etat ont des capacités accrues pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles.</p>
	<p>Produit 5.4 : Les institutions, les OSC et les médias ont des capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux.</p>
	<p>Produit 5.5 : Le Gouvernement et les acteurs clés de la justice sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice.</p>

Source : UNDAF : (2014-2018)

47. Au niveau du Produit 1, portant sur le renforcement des capacités au niveau national et déconcentrés pour la conduite des réformes administratives, économiques et institutionnelles, les principaux résultats obtenus avec l'appui du SNU concernent :

- i) l'élaboration du schémas directeur de la Gouvernance électronique au Bénin ;
- ii) l'élaboration de l'avant-projet de loi sur les mécanismes de mise en œuvre de la Charte Nationale pour la gouvernance du développement du Bénin ; et
- iii) l'élaboration d'un cadre intégré des réformes administratives et institutionnelles.

48. S'agissant du Produit 2, relatif au

renforcement des capacités pour la conduite du processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques, les principales actions menées ont porté sur le renforcement du système de suivi et d'évaluation national par la réalisation de l'enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS)⁷ et le renforcement des capacités nationales en évaluation de politique publique.

49. Aussi, les capacités institutionnelles, de formulation de suivi et d'évaluation des politiques et programmes ont-elles été renforcées au niveau local avec :

- i) la révision du guide méthodologique de

⁷ L'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) est une enquête qui permet de produire des estimations statistiquement solides et comparables sur le plan international, pour une série d'indicateurs dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfant et du VIH/SIDA. Les conclusions de MICS seront utilisées comme base de décision pour l'élaboration des politiques et des programmes d'intervention, et dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la situation des enfants et des femmes.

mise en cohérence des Plans de Développement Communaux avec les orientations de développement national ; et

- ii) l'appui à la mise en oeuvre des PDC des Communes de Karimama, Malanville, Gogounou et Ségbana.

50. Au niveau du Produit 3, il a été procédé au cours de l'année avec l'appui du SNU à :

- i) la relecture du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale
- ii) à l'édition du guide de contrôle budgétaire destiné à l'usage des députés.

51. Pour ce qui est du Produit 4, qui vise le renforcement des institutions, des Organisation de la Société Civile et des médias pour leur assurer une participation au processus de développement inclusif, les principales actions menées au cours de l'année 2014 ont porté sur :

- i) le renforcement de capacités des journalistes et animateurs des radios de proximité pour une meilleure vulgarisation des actions de consolidation de la paix ;
- ii) l'organisation d'une formation à l'intention des organisations de promotion de la paix ; et le renforcement des capacités des instituts et des médias aux niveaux national et local en communication pour le développement et la transmission des

informations sur les Droits de l'Enfant.

52. En ce qui concerne le produit 5, dont l'objectif est de faciliter l'accès des populations vulnérables à la justice, les résultats enregistrés au cours de l'année 2014 portent sur :

- i) le renforcement du système de collecte et de gestion de données de la justice pour mineurs par les missions conjointes de supervision, la mise en place en cours de deux tribunaux sensibles et adaptés aux enfants en conflit avec la loi ;
- ii) l'élaboration, la validation et la dissémination du Plan national d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU⁸ (Examen Périodique Universel) ;
- iii) le démarrage de l'audit institutionnel du Centre d'Accueil et de Transit des Enfants de l'OCPM en vue de la préparation de la mise en place dans les unités de police et de gendarmerie des services de protection .

53. Au total, 24% du budget planifié dans l'UNDAF pour l'Effet 5 ont été utilisés, avec une faible réalisation (4%) du Produit relatif à l'appui à l'Assemblée Nationale, tandis que les actions relatives au renforcement des capacités pour la conduite des processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques ont été exécutées à 107%.

⁸ L'EPU est un mécanisme d'examen par les pairs conduit par les États sur une base régulière (4 ans et demi) et procède à une évaluation du respect, par chaque État membre des Nations Unies (193), de ses engagements et ses obligations en matière de droits de la personne.

Tableau 10 : Réalisation financière de l'Effet 4 (en dollars US)

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXECUTION
Produit 5.1.	4 900 000	735 000	363 411,975	49%
Produit 5.2	7 400 000	1 110 000	1 190 978	107%
Produit 5.3	4 200 000	630 000	118 000	19%
Produit 5.4	37 500 000	5 625 000	203 936	4%
Produit 5.5	4 800 000	720 000	269 500	37%
Total	58 800 000	8 200 000	2 145 825,98	24%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'Effets.

6- Environnement, gestion des crises et catastrophes, et changements climatiques.

54. Le Bénin fait actuellement face à plusieurs défis environnementaux. Le pays a une faible maîtrise des risques climatiques et des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, etc.). A cet égard, le Gouvernement du Bénin et le SNU ont retenu comme axe de coopération « Environnement, gestion des crises et catastrophes et changements climatiques » ainsi, l'Effet attendu de la mise

en œuvre de cet axe de coopération est : « D'ici à fin 2018, les Institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles ». La réalisation de cet effet se fera à travers trois produits.

Tableau 11 : les Produits de l'Effet 6

<p>Effet 6 : D'ici à fin 2018, les Institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles.</p>	<p>Produit 6.1 : Les Institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie.</p>
	<p>Produit 6.2 : Les Institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.</p>
	<p>Produit 6.3 : Les institutions et les communautés ont davantage de capacités pour accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles..</p>

Source : UNDAF (2014-2018)

55. Au niveau du Produit 1 de l'Effet 6, l'objectif visé est le renforcement des capacités des structures nationales et des populations pour une meilleure gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie. Au cours de l'année 2014, les actions menées ont porté sur l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Le principal résultat enregistré est l'augmentation du nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (document de politique et de stratégie, plan d'action, document d'action par sous-secteur) qui est passé de 15 à 21 au cours de l'année 2014.

56. En ce qui concerne le Produit 2, relatif au renforcement des capacités des Institutions nationales et locales ainsi que les communautés en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes, les actions menées au cours de l'année 2014 ont permis de passer la proportion de l'espace national reboisée de 35% à 40%, tandis que la proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie est restée stable à 15%.

57. Pour ce qui est du Produit 3 de l'Effet 6, portant sur le renforcement des capacités des institutions et des communautés pour accroître leur résilience face aux changements climatiques et aux crises et catastrophes naturelles. Les actions menées ont porté sur :

- i) la dynamisation de la plateforme de gestion des risques et catastrophes

naturelles aux niveaux national et décentralisé ;

- ii) le plaidoyer pour la formulation et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux impacts des changements climatiques ; et
- iii) le renforcement des capacités des institutions nationales et locales sur l'alerte précoce.

58. Elles ont permis d'enregistrer les résultats ci-après :

- i) la proportion de cadres disposant de capacités à donner l'alerte précoce avant une crise climatique ou une catastrophe est passée de 5% à 37% ;
- ii) la proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques s'est établie à 20% contre 17% en 2013;
- iii) la proportion de communes disposant de plans de contingence est passée de 13% à 38%; et
- iv) la proportion de communes disposant d'équipements de mesure agro-climatique et hydrologiques s'est établie à 68% contre 39% en 2013.

59. Au niveau de la réalisation financière, un montant d'environ 5,5 millions de dollars US a été engagé sur une prévision budgétaire de 6,35 millions de dollars US, soit un taux de réalisation de 87%.

Tableau 12 : réalisation financière de l'effet 6 (en dollars US)

PRODUITS	BUDGET INDICATIF	RESSOURCES PLANIFIÉES	RESSOURCES UTILISÉES	TAUX D'EXECUTION
Produit 6.1.	2 900 000	435 000	473801	109%
Produit 6.2	23 950 000	3 592 500	2 692 166,54	75%
Produit 6.3	15 450 000	2 317 500	2 385 542	103%
Total effet 6	42 300 000	6 345 000	5 551 509,54	87%

Source : A partir de l'UNDAF et des travaux des groupes d'effets.

II-2 Prise en compte de quelques principes clés du SNU

Dans cette section, il est abordé, la prise en compte de quelques principes clés du SNU dans la coopération au développement au Bénin. Il s'agit essentiellement de : i) le renforcement des capacités ; ii) la coopération sud-sud ; et iii) l'efficacité de l'aide.

60. Dans le cadre du renforcement des capacités, le SNU a soutenu le Gouvernement en matière de formulation des politiques de croissance économique et de gestion des Finances Publiques. Il s'agit essentiellement de :

- i) la formulation du premier Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP) ;
- ii) l'organisation d'un séminaire sur le thème « bâtir une croissance économique forte et durable au Bénin » ; et
- iii) Organisation des Journées Béninoises d'Evaluation (JBE).

61. Le SNU a contribué à l'élaboration du premier document DPBEP conformément à la nouvelle loi organique N° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances. Ce document offre aux parlementaires une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire et des besoins de

crédits du Gouvernement en amont de la discussion sur le projet de loi de Finances de l'année à venir. Il décrit l'évolution de la conjoncture économique nationale et financière de l'administration publique ainsi que les perspectives compatibles avec l'orientation globale retenue pour les trois prochaines années. S'agissant du séminaire sur le thème « bâtir une croissance économique forte et durable au Bénin », il a permis de dégager les actions claires à mettre en œuvre pour construire une croissance forte, inclusive et respectueuse de l'environnement.

62. En ce qui concerne le renforcement de la Coopération sud-sud, il convient de noter que le Gouvernement du Bénin a organisé du 28 au 31 juillet 2014 avec l'appui du SNU, la Conférence des Pays Moins Avancés (PMA). Cette conférence a permis de définir le cadre de mise en œuvre du Programme d'actions d'Istanbul issu de la Conférence des Nations Unies tenue en mai 2011 en Turquie.

63. En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, il convient de relever que, le Gouvernement du Bénin a endossé le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du Développement et s'est engagé à suivre les engagements contenus dans cet accord. Ainsi, avec l'appui du SNU, l'enquête OCDE-PNUD pour le suivi du Partenariat a été menée au Bénin. Cette enquête a permis de dresser un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de Busan au Bénin et d'identifier les actions prioritaires à mener dans ce cadre. Les résultats de l'enquête ont servi de base à la préparation de la première réunion de haut niveau tenue à Mexico les 15 et 16 avril 2014. Une délégation du Bénin a participé à cette réunion avec l'appui du SNU. Les principaux résultats de l'enquête OCDE-PNUD révèlent :

- i) un renforcement du principe de l'appropriation au Bénin à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté et son mode de pilotage participatif ;
- ii) une focalisation sur les résultats facilitée par la mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SCRIP et les efforts d'application de la gestion axée sur les résultats ; et
- iii) le renforcement de la responsabilité mutuelle reposant sur les revues conjointes pour évaluer les progrès sur les objectifs de coopération pour le développement, le processus inclusif matérialisé par la participation des parties prenantes non étatiques dans les systèmes nationaux et au processus

de redevabilité. Ces efforts méritent d'être poursuivis.

64. Cependant, des lenteurs sont constatées dans la mise en œuvre du principe de l'alignement. En effet, l'utilisation de cadres de résultats nationaux pour le suivi des politiques et stratégie de coopération n'est pas encore systématique au niveau de tous les Partenaires au développement. Il convient également de noter l'inexistence d'un cadre d'évaluation des performances des partenaires au développement. Des efforts sont en cours sur la question de la transparence de l'information sur l'aide grâce à l'ébauche de deux projets complémentaires, l'un initié par le Gouvernement et l'autre par les Partenaires au développement.

65. En tant qu'espace de partage de connaissance et de dialogue, le partenariat de Busan a contribué à :

- i) l'amélioration continue du cadre de dialogue technique et politique entre les parties prenantes au développement du Bénin ;
- ii) la réalisation de progrès dans le domaine de l'appropriation et de la redevabilité au niveau national ;
- iii) l'amélioration des systèmes nationaux avec un alignement de certains partenaires au développement ; et
- iv) les progrès dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et des thématiques de l'agenda de développement national.



PROGRES RELATIFS A LA REFORME DES NATIONS UNIES

66. Au cours de l'année 2014, les actions du SNU au Bénin ont été renforcées par un approfondissement de la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action ». Cette initiative qui préconise un Système des

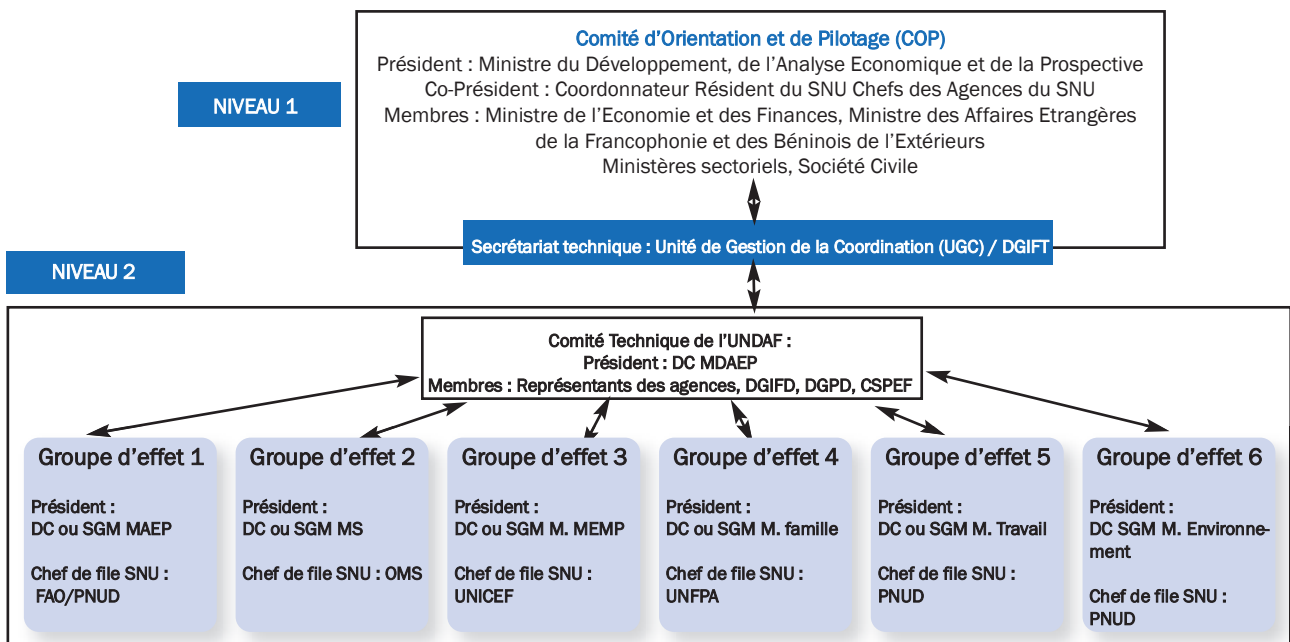
Nations Unies plus cohérent et efficace dans son assistance aux pays, est un projet lancé en 2007 dans huit pays pilotes afin d'expérimenter les moyens d'y accroître l'impact du Système des Nations Unies dans ces pays.

67. Le Bénin s'est engagé à cette initiative en tant que pays volontaire. En effet, le Gouvernement du Bénin a adopté le 20 janvier 2010 en Conseil des Ministres la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action ». Ainsi, en tant que pays volontaire, le Bénin s'est engagé à la mise en œuvre progressive de la réforme autour des cinq piliers :

- i) un Programme ;
- ii) un cadre budgétaire commun ;
- iii) une communication commune ;
- iv) un leader ; et
- iv) des opérations communes.

68. L'UNDAF (2014-2018) représente le Programme commun du SNU au Bénin. C'est un cadre stratégique pour les résultats à moyen terme. Il définit comment l'Equipe Pays contribuera à l'atteinte des résultats de développement basés sur l'analyse des besoins du pays et les avantages comparatifs du SNU. Il est harmonisé en tenant compte du temps et de la durée du cycle de planification nationale et crée une division claire des responsabilités entre les agences. Il sert d'un cadre mutuel de responsabilité, tout en indiquant la contribution des agences à chaque résultat. C'est un guide stratégique qui est dirigé par un Comité de Pilotage Conjoint (partie nationale/SNU) (Voir schémas ci-dessous).

Schéma : Cadre institutionnel de la mise en place de l'UNDAF.



69. Par ailleurs, l'Equipe Pays a élaboré avec la participation du Gouvernement un plan de travail conjoint du SNU pour l'année 2015 et un rapport de progrès de la mise en œuvre de UNDAF au cours de l'année 2014.

70. Le plan de travail conjoint opérationnalise l'UNDAF. Il est la synthèse des plans de travail de chacun des six groupes d'Effet UNDAF. Il retrace les principales activités et résultats à atteindre au niveau de chaque groupe d'Effet.

71. Le rapport de progrès recense les progrès effectués dans l'atteinte des résultats et les dépenses effectuées, afin de donner au Gouvernement une image transparente de l'appui technique et financier du Système des Nations Unies au Bénin.

72. Deux projets conjoints du SNU ont été signés entre l'Equipe Pays et le Gouvernement. il s'agit :

- i) du Projet Conjoint Renforcement du Système d'Informations Statistiques (PCRSIS) ; et
- ii) du Projet Conjoint pour l'Elimination des Violences basées sur le Genre et la promotion des Droits Humains (PCEVG-DH).

73. Le projet sur le renforcement du système d'informations statistiques (PCRSIS) vise la mise en place d'un cadre d'informations fiables et accessibles à tous, pour un meilleur suivi d'évaluation de la SCR, des Objectifs

du Millénaire pour le Développement (OMD) et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Tandis le projet sur l'éliminations des violences basées sur le Genre et la promotion des droits humains, ambitionne l'amélioration des conditions de vie des femmes, des enfants et de la société entière à travers, d'une part l'élimination des violences et la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre, et d'autre part, l'intégration des dimensions genre et Droits Humains dans les politiques, programmes et plans de développement.

74. Un cadre budgétaire commun : l'objectif est de disposer d'un cadre budgétaire qui utilise stratégiquement les ressources du SNU ainsi que celles provenant des donateurs dans le cadre d'un fond commun. Au Bénin, la budgétisation conjointe de l'UNDAF (2014-2018) permet de donner aux partenaires techniques, y compris aux Gouvernements, une vue d'ensemble des activités de chaque agence du SNU, de leur financement et des écarts qui peuvent en découler.

75. Le cadre de ressources fait partie intégrante de l'UNDAF, il donne le coût total de l'UNDAF et un aperçu indicatif de fonds disponibles. Ainsi, le budget total de l'UNDAF s'élève à 271,8 millions \$ US, répartis entre des ressources disponibles pour un montant de 54 millions de dollars US, et un gap de 191,2 millions de dollars US, à mobiliser auprès des partenaires effectifs et potentiels du SNU au Bénin (tableau 13).

Tableau 13 : Budget consolidé par Effet pour l'UNDAF 2014-2018 (en millions de dollars US)

AXE DE COOPÉRATION	RESSOURCES TOTALES	RESSOURCES DISPONIBLES	MOBILISER EN 2014	GAP ACTUALISÉ POUR LA PÉRIODE (2015-2018)
Croissance inclusive	108,20	11,50	3,046	93,65
Santé	33,29	6,55	11,80	14,94
Education de base	22,54	5,04	2,019	15,48
Protection	16,05	10,25	1,313	4,487
Gouvernance	59,80	15,75	2,145	41,90
Environnement	32,00	5,00	5,55	21,44
TOTAL	271,88	54,09	25,87	191,91

Source : Données de l'UNDAF 2014-2018

76. Au regard du manque de financement important (191,92 millions de dollars US), pour l'atteinte des résultats de l'UNDAF, l'Equipe Pays SNU Bénin s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie commune de mobilisation des ressources du SNU pour le combler.

77. Une communication commune sur les résultats des Nations Unies au Bénin. Grâce à une communication unie, la qualité et la visibilité du SNU s'est améliorée de manière significative au Bénin. Le groupe dénommé Info-com a été créé. Il est présidé par l'UNICEF et regroupe l'ensemble des chargés de communication des différentes Agences. Sous le leadership du groupe Info-com, une stratégie de communication conjointe au SNU a été élaborée en 2012 et est actuellement en cours d'actualisation.

78. Le concept de " Un leader " consiste à renforcer les pouvoirs du Coordon-

nateur Résident ainsi que ceux de l'Equipe Pays des Nations Unies afin que tous travaillent ensemble de manière responsable et transparente. Au Bénin, le Coordonnateur Résident mène l'initiative "Unis dans l'action" de manière participative et collégiale, tout en demeurant garant auprès du Gouvernement et des agences des Nations Unies du bon fonctionnement du SNU. Sous le leadership du Coordonnateur Résident, il a été procédé au cours de l'année 2014 à une dynamisation de l'Equipe Pays avec des réunions régulières et une actualisation du code de conduite signé par tous les Chefs d'agences. La retraite annuelle de l'équipe pays s'est tenue en décembre 2014. Cette retraite a permis :

i) d'évaluer les actions menées au cours de l'année 2014 ;

ii) de dégager les grands axes du plan de travail pour la mise en œuvre de l'UNDAF pour 2015 ;

ii) d'examiner les mécanismes de gouvernance tels que prévu au niveau de l'UNDAF et les propositions d'ajustement ; et

iii) de paratger avec l'Equipe Pays les grandes orientations des SOPs (Standard Opérations Procedures) pour la mise en œuvre de la réforme "Unis dans l'action".

79. Operating as one : L'Equipe Pays sous le leadership du Coordonateur Résident s'est engagée à la *mise en œuvre du Business Operations Strategy (BOS)* (voir encadré n° 1). Un atelier de formation des membres de l'OMT (*Opération Management Team*) a été fait. Le processus de mise en place du BOS au Bénin est actuellement en cours .

80. Un bureau commun (virtuel) appuyé sur la mise en profit des technologies ICT, qui rassemble les opérations (gestion de ressources humaines, opérations financières et services administratifs) autour de services communs d'appui aux programmes des Agences, de façon coordonnée, efficiente et efficace. Au Bénin, des services communs inter-agences sont établis ou en cours, notamment dans le domaine de la téléphonie mobile ; du voyage ; service bancaire, du gardiennage. A cela, s'ajoute la mise en œuvre d'un plan pour la réforme des instruments de remise des espèces aux partenaires (HACT). Pour ce faire une micro-évaluation commune à toutes les agences a été engagée.

ENCADRÉ 1 :

**LE BUSINESS
OPÉRATIONS
STRATÉGIE**

Le BOS a pour but d'améliorer la rentabilité et la qualité des processus administratifs des opérations parmi lesquels Achats, TIC, RH, Logistique et Administration, et Finance, en soutien à l'UNDAF. Il s'agit d'un cadre volontaire qui s'intéresse aux Opérations conjointes (y compris aux Services communs) et permet aux Équipes de pays des Nations Unies d'adopter une démarche stratégique, orientée vers les résultats, pour la planification, la gestion et la mise en œuvre d'Opérations harmonisées à l'échelle des pays. Le BOS repose essentiellement sur les orientations existantes, qui sont simplifiées et intégrées dans un cadre unique et cohérent. Viennent s'y ajouter un petit nombre d'instruments permettant une analyse coût-bénéfice chiffrée, une planification axée sur les résultats renforcée, ainsi que le suivi et l'évaluation des Opérations communes. Le modèle BOS apporte de la souplesse dans la mesure où il s'ajuste aux besoins et à la capacité de chaque pays, permettant une approche locale en cohérence avec les capacités, les besoins et les exigences spécifiques de chaque pays. Le BOS inclut également une composante de renforcement des liens entre les programmes des Nations Unies et les besoins en appui opérationnel.



RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISSES



81. Le processus de la revue annuelle de l'UNDAF au cours de l'année 2014 montre la pertinence des Effets UNDAF (2014-2018) et des Produits retenus dans leur ensemble. Articulés aux OMD, et à la SCRP, ils constituent une réponse aux défis de développement identifiés lors du Bilan Commun pays (CCA).

82. La revue a mis en exergue l'importance de la mise en place d'un processus transparent de redevabilité pour l'atteinte des résultats de l'UNDAF. En effet, sous le leadership national, avec la participation active des acteurs de la société civile et du secteur privé et des PTF, la revue annuelle de l'UNDAF a été une occasion pour adresser efficacement les problèmes et aboutir à des résultats significatifs.

83. La revue a mis en lumière la nécessité de la programmation conjointe à tous les niveaux et le respect du mécanisme et du calendrier de suivi de l'UNDAF. Le développement des compétences et systèmes pour conduire les actions de suivi et d'évaluation doit être retenu comme une priorité au sein du SNU et des partenaires.

84. Les principales recommandations

qui ressortent des travaux des groupes d'Effets, de la revue des Effets et de la revue annuelle se résument comme suit :

- Actualiser le cadre de mesure de l'UNDAF et du Plan Intégré de Suivi Evaluation et de Recherche ;
- Mettre en place un système automatique de suivi de l'UNDAF en temps réel ;
- Dynamiser les groupes d'Effets ;
- Dynamiser le groupe info com par une communication et une visibilité du SNU
- Assurer l'appropriation nationale au niveau des groupes d'Effet avec une participation plus affirmée des Autorités béninoises aux travaux des groupes d'effets ;
- Renforcer la mise en place de DEV-INFO comme système national et régional de suivi des OMD et développer sa contribution au suivi de la SCRP et de l'UNDAF ;
- Renforcer la mise en place des programmes conjoints en appui à la mise en œuvre de l'UNDAF ; et
- Développer et mettre en oeuvre la stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du gap de l'UNDAF.

ANNEXES

SUIVI DES INDICATEURS DE PRODUITS PAR EFFET

INDICATEURS DE SUIVI DES PRODUITS L'EFFET 1	REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2018
Nombre de jeunes de 15-24 ans formé(e)s à l'entrepreneuriat agricole	1000	1406	5000
Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole	100	161	300
Nombre de jeunes de 15-24 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises	450	571	4000
Nombre de femmes ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises	45	60	300
Nombre de producteurs, éleveurs et pêcheurs (H/F) formés sur les meilleures techniques de stockage et de transformation	ND		ND
Nombre de structures de promotion de l'emploi et de financement appuyés au niveau local	3		12
Nombre de jeunes entrepreneur (e)s formé(e)s et accompagné(e)s à la création d'entreprises	150		1150
Taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels	ND	ND	ND
Poids de la production intérieure par rapport aux importations de produits agricoles	ND	ND	ND
Nombre de ménages (H/F) pauvres et vulnérables ayant bénéficié d'un appui pour la mise en place d'une AGR	ND		
Existence d'un socle de protection sociale	NON	oui	OUI
Proportion de ménages pauvres et vulnérables ayant	ND		ND
Nombre de petits producteurs (H/F) ayant accédé au marché % d'achats locaux réalisés auprès des petits producteurs (H/F)	0	0	30
Nombre d'infrastructures de stockage réalisées ou réhabilitées	ND		ND

INDICATEUR DE SUIVI DES PRODUITS DE L'EFFET 2	REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2016
Existence d'un document de politique/stratégie pour le financement de la santé	Non	Oui	
Existence d'un document de coordination et de suivi de la mise en œuvre des PIHI	Non	Non	
Existence d'un document de référence nationale sur les PIHI	Non	Oui	
Nombre d'EEZS formées pour faire une planification basée sur les résultats	4	4	
Proportion de formations sanitaires offrant les 6 interventions traceuses du PIHI (PF, vaccination CPN, PTME accouchement assisté, PEC/MAS)	37%	ND	
Proportion des FS offrant les sept (7) fonctions de SONUB	6%	ND	
Proportion de FS offrant les SONUC	14%	ND	
Proportion de FS disposant d'au moins un agent de santé formé à la PCIME	61%	88,24%	
Nombre total de soignant(e)s formé(e)s à la prévention, au dépistage et aux traitements de la fistule obstétricale	295	ND	
Proportion de ménages déclarant utiliser une latrine dans les communes retenues	44,50%	ND	
Proportion de mères/gardiennes d'enfants connaissant les moments critiques de lavage des mains	27,70%	ND	
Proportion de mères d'enfants connaissant au moins deux signes de danger pour le recours précoce aux soins en cas de maladie de l'enfant	ND	ND	
Existence de programme d'éducation sexuelle adaptée à l'âge	Non	Non	
% de jeunes (filles et garçons de 15-24 ans) qui connaissent des moyens de prévention primaire du VIH	73%	ND	

INDICATEURS DE SUIVI DES PRODUITS DE L'EFFET 3		REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2016
Proportion de communes ayant intégré dans leur PDC les aspects relatifs aux documents de politiques et de stratégies éducatives		0/6	2/6	6/6
Existence des documents de politique nationale d'alimentation scolaire		NON	OUI	OUI
Existence de politique de formation des enseignants		NON	OUI	OUI
Proportion de circonscriptions scolaires disposant d'un système d'information fonctionnel		0/9	9/9	9/9
Proportion d'acteurs/actrices ayant bénéficié de formations pertinentes pour assurer l'accès, le maintien et la qualité de l'éducation dans les communes retenues	FEMME	0	30%	50%
	HOMME	0		50%
Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantines scolaires dans 12 communes		26%	28%	29%
Proportion d'enfants (Filles/garçons ayant bénéficié de cantines scolaires)	TOTAL	26%	29%	30%
	FILLE	25%	28%	30%
	GARÇON	27%	30%	30%
Proportion d'écoles dont l'environnement respecte les normes EQF		0%	ND	50%

N°	INDICATEURS DE SUIVI DES PRODUITS DE L'EFFET	REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2016
1	Nombre de cadres (par ministères ciblés formés à l'utilisation des outils d'opérationnalisation du budget-programme y compris la budgétisation sociale ;	02	04	10
2	Nombre d'élue(s) locaux/locales et de personnels communaux de chaque commune d'intervention formés chaque année en maîtrise d'ouvrage communal	01		11
3	Proportion de communes d'intervention disposant d'un système d'information territorial/communal	14%	8/77 et 11 en cours	100%
4	Existence d'une Politique Pénale de la Justice	Non	Non	Oui
5	Nombre de stratégies sectorielles élaborées ou mises en œuvre	05		

N°	INDICATEURS DE SUIVI DES PRODUITS DE L'EFFET	REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2016
6	Nombre de rapports d'avancement de la SCRP.	1	2	6
7	Mise à jour régulière d'information du système d'information statistique national prenant en compte l'équité et l'égalité du genre	Oui	Oui	Oui
8	Disponibilité des rapports annuels de mise en œuvre des PDC	Oui	Oui	Oui
9	Proportion de PDC ayant respecté les normes de qualité	0 %	2,59%	100%
10	Disponibilité du Plan Stratégique de l'Assemblée Nationale	Non	Non	Oui
11	Nombre d'audits organisationnels d'Institutions de la République réalisés	02	04	07
12	Proportion d'OSC partenaires formées sur les thématiques de développement	40%	60%	100%
13	Nombre d'OSC impliqués dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social	10	45	77
14	Proportion d'acteurs clés dans les communes d'intervention formés pour mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables par sexe à la justice	30%		100%
15	Nombre de tribunaux amis des enfants	0	2 (en cours)	6
16	Nombre d'unités de police / gendarmerie disposant de service de protection de l'enfant et de la femme	1		
17	Nombre de rapport pays et alternatifs soumis			
18	Nombre de communes utilisant les mécanismes de référence des enfants	28	28	77

INDICATEURS DE SUIVI DES PRODUITS DE L'EFFET 6	REFERENCE	SITUATION ACTUELLE	CIBLE 2015	CIBLE 2018 UNDAF
Nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (documents de politiques, de stratégie Plan d'Actions, document de gestion par sous-secteur)	15	21	25	30
Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie	15%	15%	25%	40%
Proportion de l'espace national reboisée ou restaurée	35%	40%	50%	60%
Proportion de communes disposant d'équipements de mesure agro-climatique et hydrologiques	39%	68%	70%	52%
Proportion de cadres (H/F) disposant de capacités à donner l'alerte précoce avant une crise climatique ou une catastrophe	5%	37%	37%	10%
Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs (H/F) formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques	17%	20%	25%	35%
Proportion de communes disposant de Plan de contingence	13%	38%	49%	55%